

Règlements

Pool Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés

INSCRIPTION

Chaque inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse électronique donnée à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui est assignée une adresse électronique par un fournisseur de service Internet ou de service en ligne ou un autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) qui est responsable d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique donnée à l'inscription.

Les inscriptions débutent le 26 septembre 2022 à 12 heures et se terminent le 7 octobre 2022 à 23 h 59.

Les points se cumuleront durant la saison régulière, soit du 7 octobre 2022 au 13 avril 2023.

FONCTIONNEMENT

Choix :

Vous devez choisir 1 joueur à chacune des 20 rondes (total de 20 joueurs).

Système de pointage :

1 point par but et 1 point par passe.

Échanges :

Après le 7 octobre 2022 à 23 h 59, vous aurez une limite de 5 échanges. Lorsqu'un joueur est échangé, il conserve ses points et les points du nouveau joueur débutent après la date de l'échange. Un joueur échangé ne peut être resélectionné.

PRIX :

50% des frais d'inscription iront dans une bourse qui sera remise au participant qui terminera en première position.

En cas d'égalité en première position, la bourse sera divisée en part égale parmi l'ensemble des participants ayant amassé le plus grand nombre de points.

2^e position

Le gagnant du pool remporte un « duffle bag » gracieuseté de Firebag Montréal

En cas d'égalité en deuxième position chaque gagnant reçoit un prix.

3^e position

Le gagnant du pool remporte un bâton de hockey en fibre de carbone gracieuseté Custom Hockey Stick

En cas d'égalité en troisième position chaque gagnant reçoit un prix.

En participant au Pool de hockey, toute personne gagnante autorise la Fondation à utiliser, si requise, son nom dans les médias ou à toute autre fin jugée pertinente.

Les gagnants seront joints par téléphone et par courriel entre le 1 et le 8 mai 2023. Le nom des gagnants sera diffusé aux participants sur le site Internet pool.fondationdespompiers.ca. Le prix devra être réclamé au plus tard le 30 juin 2023.

La moitié des sommes recueillies sera versée à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés afin de poursuivre sa mission d'aide aux grands brûlés du Québec.